

MAIRIE de GRÉZILLAC
33420
EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10
Télécopie : 05.57.84.67.51
Ouverture du Lundi au jeudi
de 13 h 30 à 17 h 30
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15
présents : 14
représentés : 0
votants : 14

L'an deux mille vingt et un le 2 décembre 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation 25 novembre 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBRED, Jean-Christophe BONHOURE.

ABSENTS : Christophe HOTIER

SECRÉTAIRE : Jean-Claude DUMONT

OBJET : DECISION BUDGETAIRE : Décision modificative paiement des honoraires architecte
Délibération n° 21.12.02. / 40

Monsieur le Maire expose le contexte.

Il convient de payer le solde des honoraires de l'architecte qui a mené les travaux de consolidation des voûtes de l'église Notre Dame de Grézillac. Pour se faire il est nécessaire d'ouvrir la ligne budgétaire 2313 et de réduire la ligne 2152 pour un montant total de 5 160,00€

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
231	2313	10002			Immos en cours-constructions	5 160,00
Total						5 160,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	10008			Installations de voirie	-5 160,00
Total						-5 160,00

le 03/12/2021

APRES EN AVANT D'ÊTRE LE CONSEIL MUNICIPAL :

Votes pour : 0

Votes contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 2 décembre 2021

Le Maire,

Claude NOMPEIX

